

PROCES - VERBAL

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

N° PIÈCE N° FEUILLET

C.O. 02104 - PV 00595793

01 1

Nous soussigné : gendarme

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

assisté du gendarme

Le vingt six août mil neuf cent quatre vingt treize, à dix heures et cinquante neuf minutes

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, rapportons les faits suivants:

PREAMBULE

---Le samedi 14.08.93 A 22H50, nous recevons un appel téléphonique du Commissariat de Police . Ces derniers nous demandent de nous transporter chez Mr domicilié rue Mondon A ST GAUDENS 31. Cette personne venant d'observer un phénomène d'"O.V.N.I".

---Nous nous transportons sur place. Notre Commandant de Compagnie est avisé des faits par message numéro 211/2M du 15/08/93.

EXPOSE DES FAITS

--- le samedi 14.08.93 entre 22H00 et 22H15, plusieurs personnes ont observé un phénomène inhabituel dans le ciel Commingeois. Les diverses personnes contactées sont catégoriques quant à la description du phénomène observé, qu'ils pensent être un O.V.N.I.

ENQUETE

--- Le 14/08/93 à 23h15, nous nous présentons au domicile de qui se trouve en compagnie de son épouse et de leurs voisins, la famille

--- Les premiers témoignages verbaux font ressortir une vision identique chez toutes ces personnes. il s'agit d'un phénomène inhabituel observé dans la direction du mont VALIER (09) le 14.08.93 entre 22H00 et 22H10 et décrit de la façon suivante: un point lumineux de forme ovoïde écrasé. Rouge sombre à l'intérieur et rouge éclatant à l'extérieur. Durée de l'observation: 10 minutes environ. Ce point a ensuite disparu en quelques secondes.

l'annulateur

PROCES - VERBAL

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. 02104 - PV 00595/93

N° PIÈCE

N° FEUILLET

01

2

--- Nous entendons : qui, sans varier des témoignages de ses invités, donnait une description la plus détaillée de l'O.V.N.I de part sa qualité de pilote d'avion et son habitude de l'observation. Il a pu remarquer à l'aide de jumelles un mouvement de bascule de l'O.V.N.I qui a laissé apparaître trois faisceaux de lumière. Il ajoute également que la surface de cet objet devait être très importante. Nous demandons A l'intéressé de nous dessiner ce qu'il a vu et joignons le croquis A l'audition.----- (Pièce n°4).

--- Afin d'avoir des témoignages autres que ceux recueillis chez la famille , nous procédons A une enquête de voisinage. Nous apprenons que Mr aurait aperçu également cet objet dans le ciel ainsi que Mme

---Nous entendons Ce dernier se trouvant vers 22H00 A LA SERRE DE BORDES 31 déclare avoir observé un phénomène inhabituel. Il a aperçu un objet rond , immobile, de couleur rouge feu situé en direction du mont GAGIRE (31). Durée d'observation: 10 minutes. Ensuite l'O.V.N.I a disparu dans la chaîne des Pyrénées. Croquis de l'intéressé joint a l'audition.----- (Pièce n°5).

--- entendu déclare que le 14.08.93 à 22H00 précise, elle s'apprêtait à fermer les volets de sa maison située rue Mondon à ST GAUDENS 31, quand tout à coup, son regard est attiré par une masse rouge intense dans la direction du mont VALIER (09). Saisie de jumelles, elle observe un objet de forme rectangulaire, sans contour distinct, de taille importante. A l'intérieur, 5 points réguliers de couleur feu rouge/orangé. Durée de l'observation: 15 minutes. Ensuite, le phénomène étrange a disparu à l'horizontale dans le ciel étoilé. Cette dernière nous fait un croquis de son observation que nous joignons également à l'audition.----- (Pièce n°6).

CLOTURE

--- De l'enquête effectuée il s'avère que tous les témoignages recueillis concordent quant à l'heure, la durée et la nature du phénomène.

--- Il semble difficile de croire à "un canular" ou une illusion collective car les témoignages sont précis et concordants et proviennent de personnes équilibrées.

--- Nous transmettons la présente procédure A un seul exemplaire A Monsieur le Procureur de la République à ST GAUDENS 31, ainsi qu'aux diverses autorités concernées par la manifestation ou l'étude de tels phénomènes.

Fait et clos

le 26/08/1993.

Les Enquêteurs

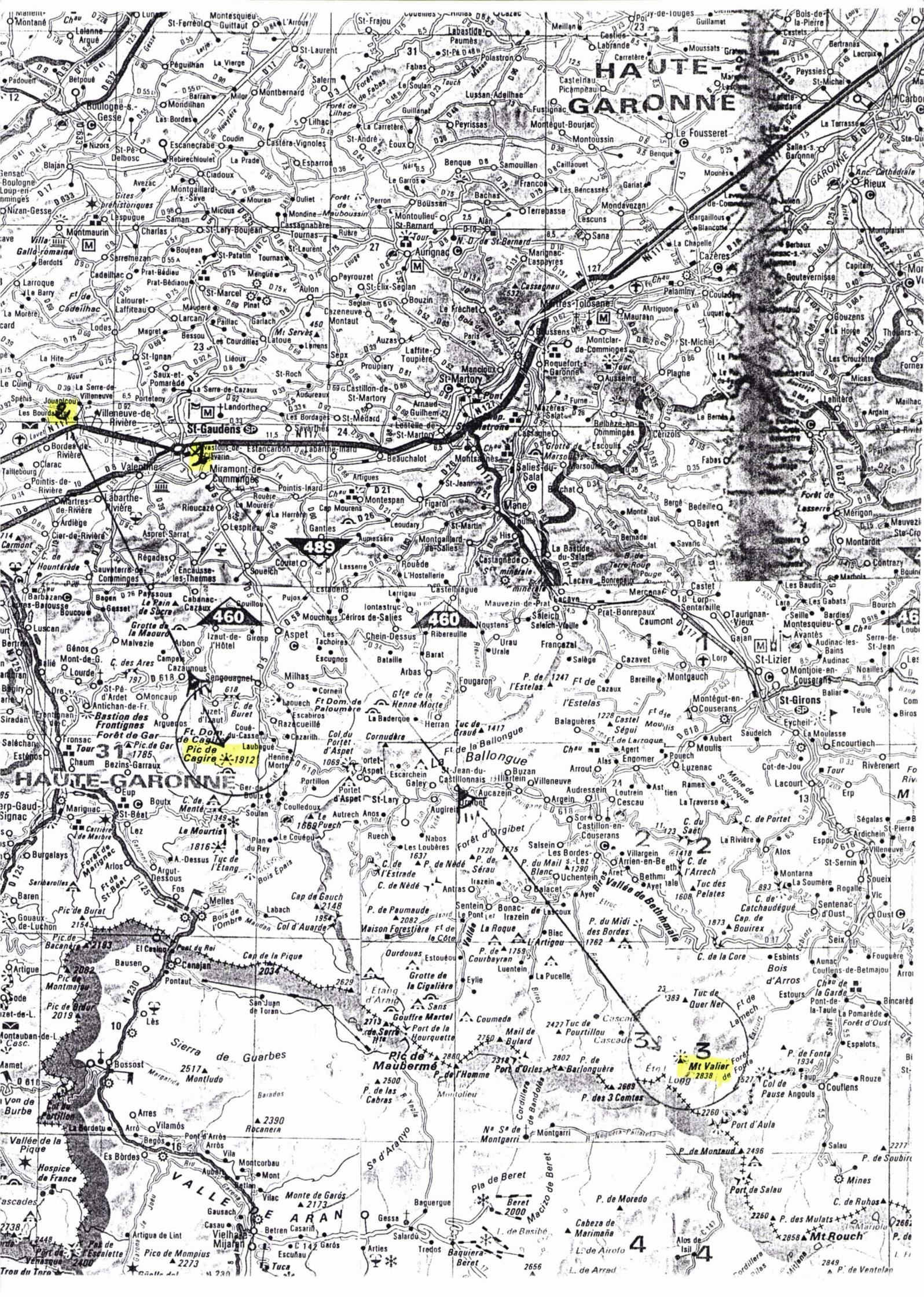
P.V N°595/93

PLAN DE SITUATION

LEGENDE: 1= Hue Mondon à SAINT-GAUDENS 31 oh se trouvaient la famille et ses amis. ainsi qu'un deuxième témoin . De leurs domiciles, ils ont observé le phénomène en direction du Mont VALIER 09.

2= se trouvant à la SERRE DE BORDES 31 a quant à lui observé le même phénomène mais en direction du Mont CAGIRE 31.

ECHELLE: 1cm = 2,5 kms



HAUTE-GARONNE

St-Gaudens

460

460

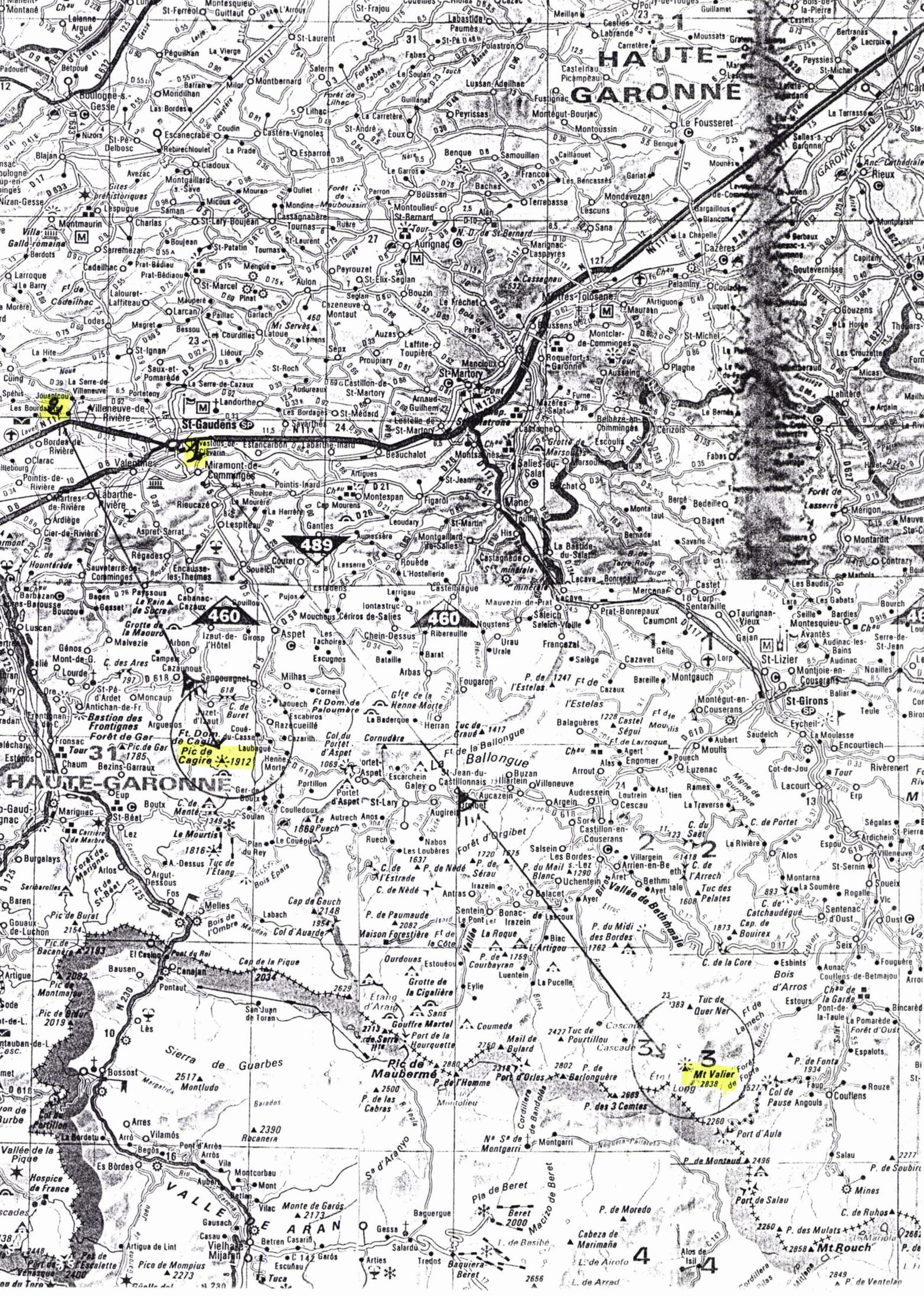
HAUTE-GARONNE

VALLEE

ARRAN

Mt Valior 2838

Mt Rouch 2858



PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

N° PIÈCE

N° FEUILLET

03

1

C.U. 02104 - PV 00608/93

Nous soussigné : gendarme _____
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

assisté du gendarme _____

Nous trouvant au domicile de la personne ci-après nommée, entendons :

_____ qui déclare le vingt et un août mil neuf cent quatre vingt treize
à neuf heures et cinquante minutes:-----

-----Le samedi 14 Août 1993, vers 22 heures, je me trouvais chez M. _____
_____ au _____ rue Mondon à ST GAUDENS. Nous faisons un repas en terrasse. Je
me trouvais face aux Pyrénées quand j'ai aperçu un point lumineux situé à la
hauteur du Mont Valier (09), légèrement sur la droite. Ce point a grossi, puis
c'est immobilisé. Le phénomène était de forme ovoïde écrasé. Couleur rouge
sombre à l'intérieur et rouge éclatant à l'extérieur. La forme de l'objet était
très distincte. Nous avons observé ce phénomène durant environ dix minutes.
Ensuite, il s'est produit un mouvement de bascule vers l'avant et j'ai
distinctement aperçu trois faisceaux de lumière. Je ne suis pas en mesure de
donner une échelle de surface; cependant, du fait de la précision de la vision,
la surface de cet objet était très importante. Au bout de dix minutes
d'observation, ce phénomène a disparu en quelques secondes.-----

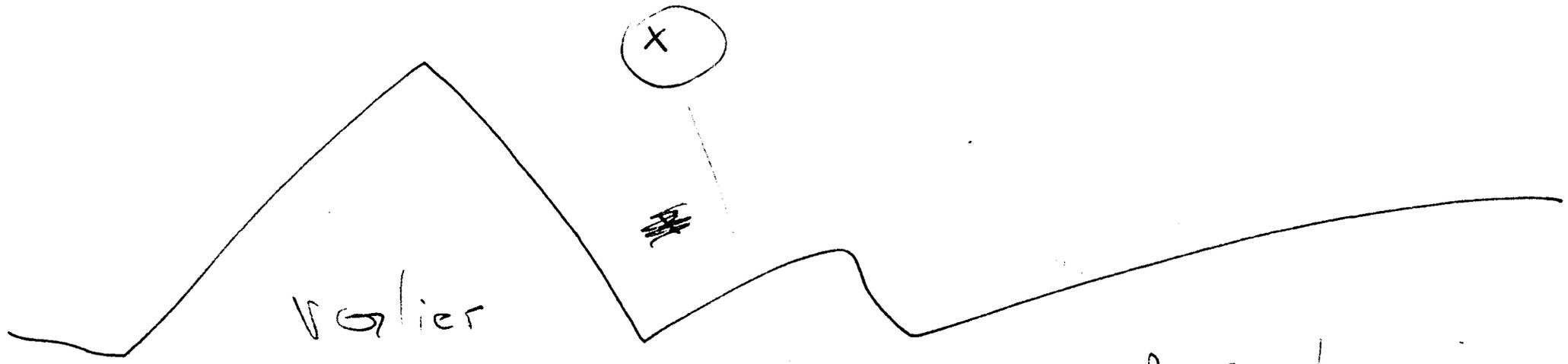
-----Je suis pilote d'avions et de ce fait, je suis plus à même d'observer ce
genre de phénomène avec précision.-----

_____ le vingt et un août mil neuf cent quatre vingt treize, à 10H30.
Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue
a signé au carnet de déclarations

L'enquêteur

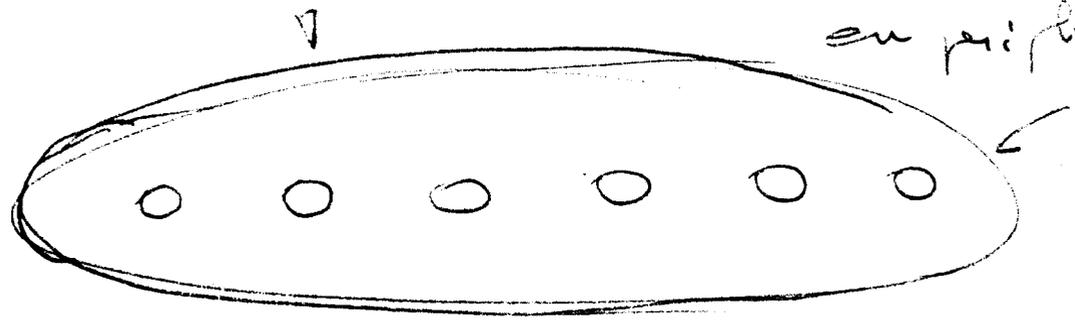
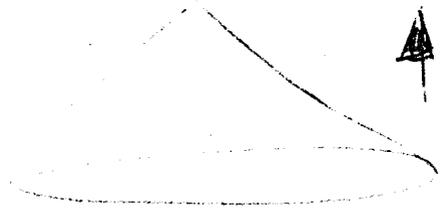
Sud.



Volcan

2 couleurs -
 rouge + sombre
 - + clair
 en périphérie.

Changement de cap.
 pour distribution.



Nord.

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

N° PIÈCE	N° FEUILLET
04	1

C.U. 02104 - PV 00608/93

Nous soussigné : gendarme

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

assisté du gendarme .

Nous trouvant sur son lieu de travail, entendons:

93307688

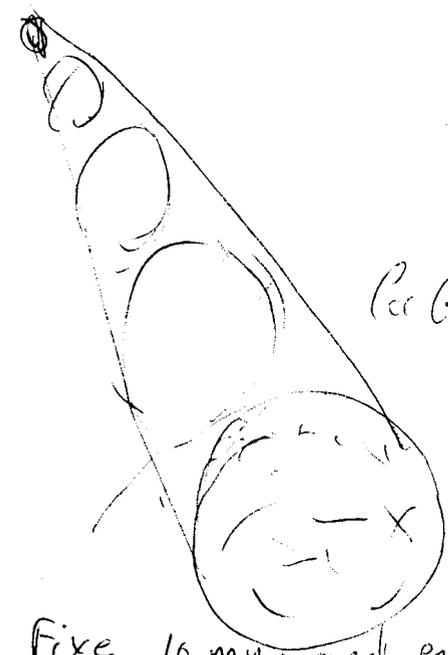
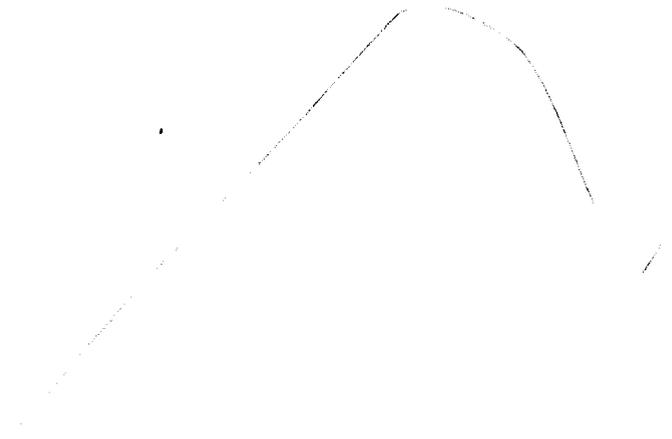
qui déclare le vingt et un août mil neuf cent quatre vingt treize à dix heures et quarante cinq minutes:"-----

-----Le samedi 14 Août 1993, alors que je me trouvais à la Serre de BORDES (31), chez mes parents, j'ai pu observer un phénomène inhabituel. Vers 22 heures environ, j'ai aperçu une clartée dans le bois. Je me suis déplacé dans un pré voisin. Là, j'ai distingué un objet rond, de couleur rouge situé en direction du Mont Cagire (31). Pendant 10 minutes, le phénomène est resté immobile. Je ne peux préciser la grosseur de l'objet. Ce phénomène qui scintillait d'un rouge feu a ensuite disparu en s'enfonçant dans la chaîne des pyrénées, dans un mouvement horizontal.-----

le vingt et un août mil neuf cent quatre vingt treize, à 11H00. Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue
a signé au carnet de déclarations

Les enquêteurs



Per GIRE.

Fixe 10 mu. a cel endroit.

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

N° PIÈCE N° FEUILLET

05 1

C.U. 02104 - PV 00595/93

Nous soussigné : gendarme

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

assisté du gendarme

Nous trouvant au domicile de la personne ci-après nommée, entendons :



~~03307088~~
95307734

qui déclare le vingt et un août mil neuf cent quatre vingt treize à quatorze heures et quarante cinq minutes:"-----

-----"Le samedi 14 août 1993 à 22H00, alors que je fermais les volets de ma maison, mon regard a été attiré par une masse rouge intense.-----

Au bout de 2 minutes d'observation, j'ai saisie une paire de jumelles. Du balcon et pendant 15 minutes, j'ai pu observer une masse rouge de forme rectangulaire, sans contour distinct. A l'intérieur de la masse rouge, 5 points réguliers de couleur feu rouge-orangé. La nuit était noire et étoilée. Cet objet devait être de taille importante mais je ne peux préciser réellement la taille exacte et la distance à laquelle il se trouvait.-----

Au bout de 15 minutes d'observation, le phénomène étrange a disparu à l'horizontale dans le ciel, et un point lumineux est resté quelques secondes avant de disparaître à son tour.-----

-----, le vingt et un août mil neuf cent quatre vingt treize, à quinze heures vingt cinq.-----

-----Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue
a signé au carnet de déclarations

Les enquêteurs



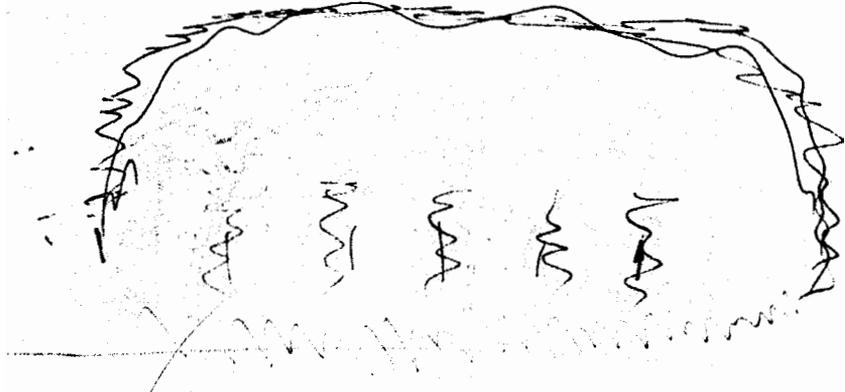
MONT VALIER (09)



W

BALCON 1/2m

22.7.15 - 16.10.15



Rough flame